



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 28 Janvier 2009

Date de la convocation 19 Janvier 2009	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des fêtes CANET
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean Noël, M. GARCIA Alain, M. MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. MARTINEZ Christian, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : M. REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, Mme. FLOUROU Jocelyne, Mme BARRE Berthe CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, Mme DELEUZE Elisabeth, M. SAEZ Gérard, FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane, MERIFONS : M. VIALA Daniel, M. OLLIER Pierre, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. BAUDOT Bernard PERET : M. BILHAC Christian, M. AZAM Joël SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean, VALMASCLE : Mme VALENTINI Martine VILLENEUVETTE : M. VIDAL Eric, M. ORMIERES Jean Louis</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. JURQUET Henri à M. CAZORLA Alain Mme GUERRE Marie-Hélène à Mme DELEUZE Elisabeth M. MARTINEZ Antoine à Mme THIERS Odile Mme CAZALET Claude à M. GARROFE Gilbert M. BLANQUER Alain à M. SOBELLA Henri M. MONTAGNE Jacques à M. AZAM Joël</p>		

Objet : Convention de prestation de service entre la Communauté de communes du Clermontais et la commune de CELLES - Réduction de titre de recette

Monsieur SATGER informe les membres du conseil que la commune de CELLES a fait part de son souhait de dénoncer à compter du 1^{er} Janvier 2009 la convention de prestation de service passé avec la communauté de communes du Clermontais pour la période du 1^{er} Mai 2008 au 30 Avril 2009, suite à son adhésion à la Communauté de Communes Lodévois et Larzac.

Il précise qu'un titre de recette n° 534 d'un montant de 5 352 € a déjà été émis pour le paiement par la commune de la prestation de service liée à l'enlèvement des ordures ménagères pour la période du 1^{er} Mai 2008 au 30 Avril 2009.

En conséquence Monsieur SATGER propose aux membres du conseil de réduire ce montant de la somme de 1 784 €, correspondant à la période de service non fait, du 1^{er} janvier 2009 au 30 Avril 2009.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur SATGER, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'accorder à la Commune de CELLES une réduction du titre de recette n° 534 d'un montant de 5 352 € déjà émis pour le paiement par la commune de la prestation de service liée à l'enlèvement des ordures ménagères pour la période du 1^{er} Mai 2008 au 30 Avril 2009.

CONFIRME que cette réduction de titre s'élèvera à la somme de 1784 € correspondant à la période de service non fait, du 1^{er} janvier 2009 au 30 Avril 2009.

PRECISE que cette somme est inscrite au budget de la Communauté de Communes du Clermontais.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA